

# LES INÉGALITÉS D'ÉMISSIONS EN FRANCE : DES SOLUTIONS POUR UNE TRANSITION JUSTE

Le 20 novembre 2023, Oxfam publie un nouveau rapport « Égalité climatique: une planète pour les 99% » en s'appuyant sur des données inédites du Stockholm Environment Institute sur les émissions de CO<sub>2</sub> de la population mondiale en fonction de la consommation. Ce court rapport détaille les données trouvées pour la France.

## 1. LES INÉGALITÉS D'ÉMISSIONS EN FRANCE

### A. FACE AUX ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>, DES INÉGALITÉS IMPORTANTES EN FRANCE

Les 30 dernières années ont été marquées par une croissance sans précédent des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sur cette période, les 1 % les plus riches de la population mondiale ont été responsables d'autant d'émissions de CO<sub>2</sub><sup>1</sup> que 5 milliards de personnes, soit 66 % de la population la plus pauvre mondiale. Si les inégalités sont moins fortes en France, notre pays n'échappe pas à cette tendance :

- Une personne dans les 1% les plus riches émet autant de CO<sub>2</sub> en un an qu'une personne parmi les 50% les plus pauvres en 10 ans.
- Les 10% les plus riches sont responsables d'un quart des émissions de la France.
- En France, les 1% les plus riches émettent en moyenne dix fois plus de CO<sub>2</sub> par an par leur consommation (40,2 tonnes) que la moitié la plus pauvre des Français (3,8 tonnes).
- Pour atteindre nos objectifs climatiques d'ici 2030, les 1% des Français les plus riches doivent diviser par 10 leurs émissions, lorsque les 50% les plus pauvres doivent les réduire d'un quart pour arriver à 2,8 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Ces nouvelles données sont fondées sur des estimations des émissions dues à la consommation (alimentation, loisirs, factures d'énergie...), c'est-à-dire à la fois les émissions produites dans le pays et celles liées aux importations, tout en excluant celles rattachées aux exportations<sup>2</sup>. Les inégalités d'émissions liées à la structure du capital détenues sont, elles, beaucoup plus importantes (cf partie 2.B).

## **B. LA DIFFÉRENCE ENTRE LA RESPONSABILITÉ DES 10 % LES PLUS RICHES ET LE POUVOIR DES 1 %**

Les 10 % les plus riches jouent un rôle clé dans le réchauffement de la planète, puisqu'ils émettent la moitié de toutes les émissions mondiales. Parmi ces 10% les plus riches de la planète, on compte 55% des Français les riches. Cette part de la population a une importante responsabilité puisque son empreinte carbone (en émissions de CO<sub>2</sub>) s'élève à 15,6 tonnes par individu en comparaison de la moyenne mondiale de 4,8 tonnes et de la moyenne de 2,8 tonnes par personne par an en 2030 pour respecter le budget carbone mondial, soit le plafond maximal d'émissions de CO<sub>2</sub> qui permettrait de rester en dessous de la température mondiale de 1,5°C.

Cependant, une grande partie de la population française n'a pas toujours le choix de changer ses modes de consommation. La transition écologique demeure en effet trop coûteuse pour les classes moyennes et les plus modestes. Selon une étude réalisée en octobre 2023 par I4CE, malgré les aides publiques, la rénovation thermique d'un logement représente plus d'une année de revenus pour la plupart des Français<sup>3</sup>. Pour les 10 % les plus modestes, le coût à supporter représente dix ans ou plus de revenus. Si un travailleur à bas salaire vit dans un logement locatif mal isolé, alors il n'a d'autre choix que de brûler du gaz pour se chauffer. Au total, ce sont 12 millions de personnes qui souffrent de précarité énergétique, soit un Français sur cinq<sup>4</sup>. On retrouve les mêmes ordres de grandeur pour la précarité mobilité, qui touche 13,3 millions de Français<sup>5</sup>.

Cette partie de la population la plus pauvre, qui représente environ 20 % des Français, qui n'a pas les moyens de faire d'autres choix de consommation, ne peut être tenue pour responsable de la crise climatique. Les injonctions du Gouvernement à changer de comportement, sans infrastructures ni aides financières suffisantes pour les ménages, sont donc culpabilisantes et injustes. C'est pourquoi il est indispensable que l'Etat prenne activement en charge la planification écologique : la lutte contre la crise climatique et celle des inégalités doivent être au cœur de ses politiques publiques, et proposer des changements systémiques.

Les émissions des 10% les plus riches de la planète, dont 55% de Français, font partie des plus gros émetteurs mondiaux, mais le contrôle qu'ils exercent sur leurs émissions et leur capacité à les limiter sont bien moindres que ceux des personnes les plus riches. En effet, certaines personnes ont non seulement une responsabilité, mais aussi du pouvoir. Sans action de l'Etat, ils peuvent eux-mêmes agir : ce sont les 1% les plus riches.

## **2. LES ULTRA-RICHES : UNE RESPONSABILITÉ ET UN POUVOIR D'AGIR IMMENSE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS**

Les ultra-riches, notamment les 1 % les plus riches, ont un rôle disproportionné dans la crise climatique, et ce pour deux raisons : par leurs émissions de consommation et leurs investissements.

### **A. PAR LEUR CONSOMMATION**

Dans leur vie quotidienne, les ultra-riches émettent beaucoup de CO<sub>2</sub> par leur consommation, notamment de biens de consommation non essentiels : yachts, jets privés, etc.

Afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C et donc préserver l’habitabilité de la planète, la moyenne mondiale des émissions par habitant-e devrait être d’environ 2,8 tonnes/an d’ici 2030<sup>6</sup>.

A titre de comparaison, voici les émissions de CO2 liées à la consommation de ces différentes entités :

## EMISSIONS DE CO2 LIÉES À LA CONSOMMATION

Un Français parmi les 50% les plus pauvres	<b>3,8</b> tonnes de CO2
Un Français en moyenne	<b>6,4</b> tonnes de CO2
Un Français parmi les 10% les plus riches	<b>15,6</b> tonnes de CO2
Un Français parmi les 1% les plus riches	<b>40,2</b> tonnes de CO2
Un Français parmi les 0,1% les plus riches	<b>111,7</b> tonnes de CO2
Un Français parmi les 0,01% les plus riches	<b>261</b> tonnes de CO2
<b>Bernard Arnault</b>	<b>8 128,6</b> tonnes de CO2

NB. Les émissions de Bernard Arnault ont été calculées par deux chercheurs<sup>7</sup>.

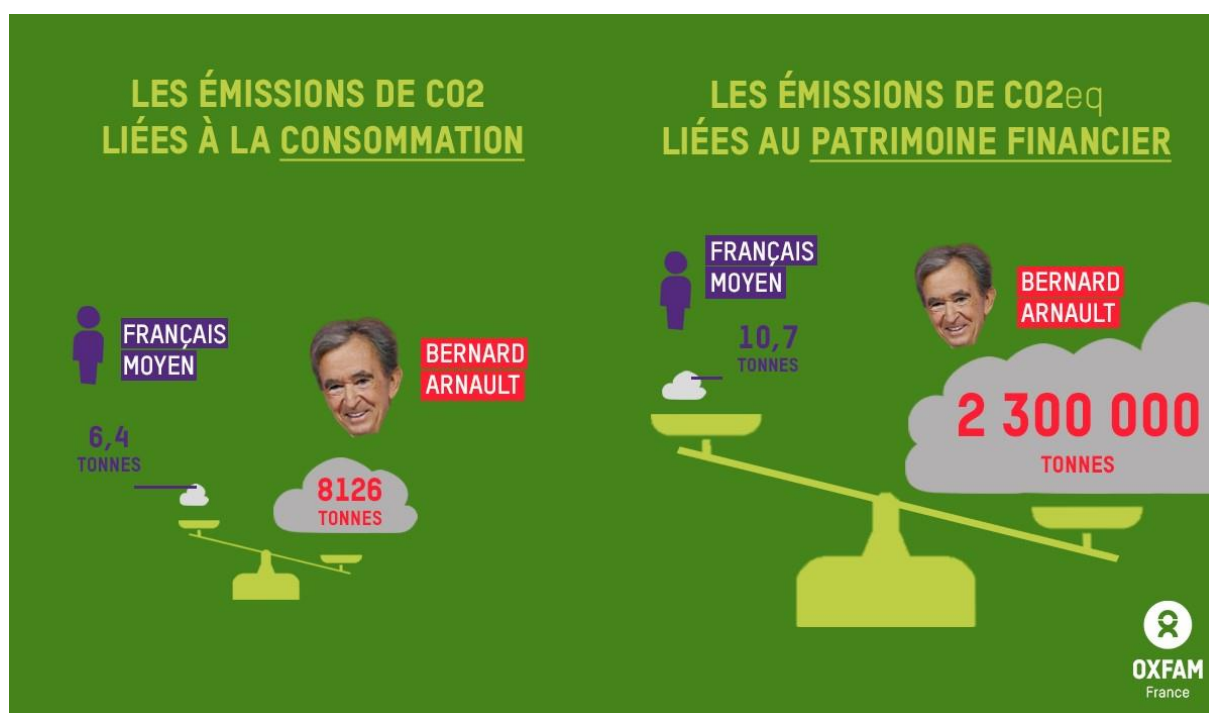
### **B. PAR LEURS INVESTISSEMENTS DANS DES INDUSTRIES POLLUANTES**

En plus des émissions liées à la consommation, il existe un autre indicateur rarement utilisée dans le débat public : l’empreinte carbone du patrimoine financier. Tout comme la mesure des inégalités de richesse est plus important lorsqu’on utilise le patrimoine financier plutôt que les revenus, les inégalités d’émissions sont plus élevées lorsqu’on s’intéresse aux émissions associées aux investissements.

En comparant l’empreinte carbone de consommation et d’investissement des individus, Lucas Chancel a ainsi estimé que la majorité - 50% à 70% - des émissions des 1 % les plus riches sont liées aux investissements<sup>8</sup>. Au-delà de leur train de vie, c’est donc leur patrimoine financier, via

leur détention de capitaux dans des entreprises fortement émettrices (énergies fossiles, aviation...), qui est le poste le plus important de l'empreinte carbone totale des milliardaires français.

Lorsque l'on analyse la situation sous cet angle, on réalise que les inégalités d'émissions entre les citoyen-ne-s sont encore plus vertigineuses. En 2022, Oxfam et Greenpeace ont calculé l'empreinte carbone (CO<sub>2</sub>e) du patrimoine financier des milliardaires français, qui s'élève à 2,4 millions de tonnes, comparé à celui d'un Français moyen qui s'élève à 10,7tCO<sub>2</sub>eq. Résultat : 63 milliardaires Français polluent autant que 50% de la population française via leur patrimoine financier<sup>9</sup>.



NB. Les sources et années sont précisées en note de bas de page<sup>10</sup>.

### L'IMPACT DÉMESURÉ DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LES FRANÇAIS LES PLUS PRÉCAIRES

Si les plus riches polluent de façon disproportionnée, ce sont les plus vulnérables - ménages modestes, enfants, personnes âgées, personnes marginalisées - qui en subissent le plus durement les conséquences. Avec le changement climatique, les ménages modestes souffriront davantage des conséquences du changement climatique, comme, par exemple, les fortes températures (logements mal isolés, travail physique ou en extérieur) et ont moins de moyens de s'en protéger (coût de la rénovation, faible accès à la nature, manque d'informations sur les bonnes pratiques et les services publics disponibles, déserts médicaux). Lors de la canicule de 2003, la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, a été le deuxième plus touché, enregistrant une surmortalité de +160%<sup>11</sup>. Ce sont aussi les plus précaires qui sont les plus exposés aux pollutions : à Paris, les populations les plus pauvres ont trois fois plus de chances de mourir d'un épisode de pollution que les plus riches<sup>12</sup>.

### **3. DES SOLUTIONS POUR UNE RÉDUCTION RAPIDE DES ÉMISSIONS EN ÉPARGNANT 70 % DES FRANÇAIS**

Plus on est riche, plus il est facile de réduire ses émissions. La majorité des émissions de carbone des 1% les plus riches proviennent de biens et services de luxe et de leurs investissements, ils ont donc beaucoup plus de moyens pour réaliser les réductions profondes et immédiates d'émissions dont nous avons besoin pour rester sous la barre des 1,5°C. Personne n'a besoin, par exemple, de prendre souvent l'avion, d'utiliser des jets privés ou des yachts, de posséder de nombreuses demeures ou des flottes de voitures de gros gabarit consommant beaucoup de carburant fossile. D'un simple coup de fil à son conseiller en patrimoine, un milliardaire peut facilement transférer son argent d'une major des combustibles fossiles vers une entreprise à la pointe des énergies renouvelables.

C'est pourquoi Oxfam propose de faire peser l'essentiel du poids de la transition écologique sur les personnes qui émettent le plus et qui ont le plus de moyens pour réduire nos émissions rapidement, via la mise en place :

1. **Introduire un ISF climatique.** Il s'agit de réintroduire l'ISF en le complétant d'un malus assis sur l'empreinte carbone du patrimoine financier détenus par les multimillionnaires et milliardaires. Le calcul prendrait donc en compte deux variables : d'une part le niveau de patrimoine (la taille de la fortune), d'autre part la quantité de CO2 qu'il contient (son impact sur le climat). Ceux d'entre eux qui détiennent le capital d'entreprises pourraient ainsi être incités à décarboner leurs entreprises ou désinvestir des entreprises les plus polluantes. **Gain estimé** : 15,6 milliards d'euros par an.
2. **Une taxe supplémentaire sur les dividendes pour les entreprises qui ne respecteraient pas l'Accord de Paris.** Elle inciterait à réinvestir les profits en priorité dans la transformation de l'appareil productif pour répondre au défi climatique, plutôt que de continuer à rémunérer excessivement les actionnaires dans une vision court-termiste et purement financière. **Gain estimé** : 17 milliards d'euros par an.
3. Mettre fin aux niches fiscales climaticides comme celle sur le kérosène de l'aérien. **Gain estimé** : 16 milliards d'euros par an.
4. Réorienter l'impôt pour favoriser la transition, comme étendre le malus auto aux grosses voitures plus polluantes. **Gain estimé** : 1,5 milliard d'euros
5. Une taxe carbone juste

Ces 5 mesures de fiscalité écologique (développées en **Annexe**) permettrait de générer 50 milliards d'euros par an, afin de financer ces dépenses et investissements<sup>13</sup> :

- 21 milliards d'euros par an pour mettre fin aux passoires thermiques, transformer les modes de chauffage et tenir nos objectifs de rénovation des bâtiments
- 3 milliards d'euros en plus par an pour une réforme d'ampleur des investissements dans le ferroviaire
- 4 milliards d'euros par an pour décarboner l'industrie
- 9 milliards d'euros pour la transition du secteur énergétique
- 2 milliards d'euros pour la transition du secteur agricole

Enfin, la mise en place d'une fiscalité écologique ne peut être pensée sans des mesures complémentaires d'investissements et de régulation :

**1. Conditionner chaque euro de financement public à des objectifs d'alignement avec l'Accord de Paris.**

**2. Mettre en place une éco-responsabilité des multinationales :** une trajectoire contraignante de baisse des émissions de gaz à effet de serre, en valeur absolue (scopes 1, 2 et 3) dès l'année 2024 et à horizon 2030, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur ; articulé avec un plan d'investissement permettant de mettre en œuvre cette stratégie, en tenant compte des effets sur l'emploi.

**3. Interdire les acteurs financiers de financer des entreprises qui (a) continueraient de développer de nouveaux champs de pétrole ou de gaz ; (b) sans plan de sortie des énergies fossiles en 2050 au plus tard.**

## **ANNEXE – DÉTAILS DES 5 MESURES DE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE**

Les 5 mesures de fiscalité écologique prioritaires selon Oxfam France :

### **1.Introduire un ISF climatique.**

Il repose sur la réintroduction d'une imposition sur les grandes fortunes accompagnée d'un dispositif d'évaluation des failles des dispositifs précédents, tout en lui adjoignant une composante carbone "variable" indexée sur l'empreinte carbone du patrimoine financier détenus par les multimillionnaires et les milliardaires. Ceux d'entre eux qui détiennent le capital d'entreprises pourraient ainsi être incités à décarboner leurs entreprises ou désinvestir des entreprises les plus polluantes.

Il s'agit d'inclure dans le calcul de l'impôt des plus fortunés un malus assis sur l'empreinte carbone de leurs avoirs financiers. Il faudrait donc restaurer un ISF "stable", débarrassé des nombreuses failles et dérogations qui minaient auparavant sa portée (en revoyant l'exonération des bien dits "professionnels" et en réformant le plafond d'imposition maximal<sup>14</sup>), tout en lui adjoignant une composante carbone "variable" indexée sur l'empreinte carbone du patrimoine financier (actions, obligations, assurances-vie, etc.).

Cela signifie introduire un prix de la tonne de carbone dans le barème de l'ISF. Pour cela, il suffit d'associer une quantité de tonnes carbone aux différents avoirs, selon ce qu'ils financent en bout de chaîne, et d'adjoindre un prix standard à la tonne de carbone, comme c'est le cas dans la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE). Nous proposons donc logiquement de répercuter le prix qui lui est affecté dans la TICPE (la fameuse "taxe carbone", selon le langage courant), soit 50 euros aujourd'hui. Le calcul de l'ISF prendrait donc en compte deux variables : d'une part le niveau de patrimoine (la taille de la fortune), d'autre part la quantité de CO<sub>2</sub> qu'il contient (son impact sur le climat). La taxe sur la fortune rapporterait 8 milliards d'euros supplémentaire par an, et la taxe carbone supplémentaire 7,6 milliards d'euros<sup>15</sup>.

**Gain estimé :** 15,6 milliards d'euros par an.

### **2.Une taxe supplémentaire sur les dividendes pour les entreprises qui ne respecteraient pas l'Accord de Paris.**

En cas de non-respect des trajectoires de décarbonation en fonction du secteur d'activités de la multinationale, les dividendes versés aux actionnaires seraient significativement surtaxés, voire tout bonnement interdits. Dans une étude publiée en 2021, Oxfam France montrait par exemple que 32 entreprises du CAC 40 avaient une trajectoire de réchauffement supérieure à 2°C<sup>16</sup>. Si les dividendes de ces entreprises étaient taxés annuellement à 50 %, cette surtaxe générerait 17 milliards d'euros pour les finances publiques<sup>17</sup>.

**Gain estimé :** 17 milliards d'euros par an.

### **3.Mettre fin aux niches fiscales climaticides.**

Les secteurs très polluants et les plus riches continuent de bénéficier d'exonérations. C'est dans les transports où l'écart est le plus flagrant : alors que les déplacements en voitures, y compris les déplacements contraints, sont soumis à la taxe carbone, les déplacements en avion ne le sont pas. Le secteur aérien ne paie aucune taxe carbone sur le kérosène qu'il consomme, contrairement aux autres carburants routiers. Les déplacements en avion sont pourtant un mode de transport essentiellement utilisé par les plus riches. 1 vol sur dix au départ de la France est un jet privé, et la pandémie a augmenté le recours à l'avion chez les plus riches.<sup>18</sup> La niche fiscale

sur le kérosène n'est qu'un exemple parmi d'autres. Elle représente un manque à gagner pour l'Etat de 7 milliards d'euros<sup>19</sup>. Selon le dernier décompte du Réseau Action Climat, les niches fiscales encourageant des comportements polluants chez les riches individus et les grosses entreprises représentent encore 16 milliards d'euros par an<sup>20</sup>. Un plan de suppression de ces niches doit être accompagné d'une analyse d'impact sur les classes précaires et moyennes en prévoyant des dispositifs d'accompagnements.

**Gain estimé :** 16 milliards d'euros par an.

#### **4. Réorienter l'impôt pour favoriser la transition, comme étendre le malus auto aux grosses voitures plus polluantes.**

Au-delà de la fin des niches fiscales climaticides, c'est bien l'ensemble de la fiscalité qu'il faut repenser à l'aune de la justice climatique. En mettant en place des renforcements de l'impôt (IS, ou impôt ad-hoc) sur les comportements les plus polluants des plus riches et, au contraire, en baissant les impôts (TVA) des activités favorables à la transition bas-carbone.

Un autre exemple de fiscalité écologique visant les comportements les plus polluants concerne le malus auto. Déjà en place depuis plusieurs années, il frappe les voitures à la consommation au litre les plus polluantes. Selon le Réseau Action Climat, le malus auto est encore trop limité : il concerne moins de 2% des véhicules neufs vendus et ne concerne pas non plus les véhicules électriques, qui n'échappent pourtant pas à la tendance de SUVisation. En France, en 2023, une voiture vendue sur deux est un SUV, plus lourd, polluant et vorace en matière première. En effet, le « malus poids » mis en place par le gouvernement ne concerne que les voitures de plus de 1800 kilos, alors que le poids moyen d'un SUV est 1545 kg<sup>21</sup>.

Une extension du malus à 1,4 tonne, comme préconisé par la Convention Citoyenne pour le Climat pourrait couvrir jusqu'à 26% des ventes de voiture et rapporter plus de 2,7 milliards d'euros de recettes, soit 1,5 milliards d'euros de plus que le dispositif actuel<sup>22</sup>. A termes, la régulation devrait encadrer fortement la vente des véhicules les plus lourds.

**Gain estimé :** 1,5 milliard d'euros par an.

#### **5. Une taxe carbone juste**

La fiscalité écologique ne doit pas se réduire à la taxe carbone sur les individus. Celle-ci doit faire partie intégrante d'une politique de fiscalité écologique ambitieuse qui déplace la responsabilité du consommateur aux producteurs, des plus précaires aux plus pollueurs. Elle doit aussi être accompagnée d'investissements massifs pour faire émerger des alternatives en termes de transport, de logement, d'alimentation, etc.

Une nouvelle trajectoire de reprise de la taxe carbone doit donc prendre en compte l'ensemble de ces facteurs pour être acceptable. Elle devrait faire l'objet d'une consultation large. Pour les plus précaires, une trajectoire de reprise de la taxe carbone trop ardue pourrait faire plonger des ménages dans la pauvreté sans accompagnement financier, faute d'alternative bas-carbone immédiatement accessible. Il est donc indispensable de mettre en place des dispositifs d'accompagnement transitoires à la hauteur des enjeux pour permettre de se loger, de se nourrir, de se chauffer, de se déplacer décemment, sans avoir à choisir. Des dispositifs existent comme le chèque énergie qui permet de compenser une partie du coût du chauffage et de l'isolation d'un logement.

**Gain estimé :** dépend de la trajectoire de reprise et du mécanisme de compensation des précaires qui doivent faire l'objet d'un débat démocratique.



# CRÉDITS

**Rédaction :** Alexandre Poidatz (Oxfam France).

**Avec les contributions de** Nicolas Vercken, Alix Chénel, Elise Naccarato, Guillaume Compain, Charlotte Jarry et Marika Bekier (Oxfam France).

Novembre 2023 – © Oxfam France | @oxfamfrance

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

---

## NOTES

<sup>1</sup> L'ensemble du rapport prend en compte les émissions de CO<sub>2</sub>. Le CO<sub>2</sub>e prend également en compte les autres gaz à effet de serre, comme le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Faute de données disponibles au niveau mondiale pour le CO<sub>2</sub>e, ce rapport se limite aux dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Selon le Ministère de la Transition Ecologie, en 2021, l'empreinte carbone est composée pour 78 % de CO<sub>2</sub>, 15 % de CH<sub>4</sub> et 7 % de N<sub>2</sub>O. Ainsi l'empreinte carbone moyenne d'un Français s'élève à 6,4 tonnes en CO<sub>2</sub> ; et 8,9 tonnes en CO<sub>2</sub>e.

<sup>2</sup> Nous allouons les émissions liées à la consommation nationale aux ménages de chaque pays selon une relation fonctionnelle entre les revenus et les émissions, en fonction de nouveaux ensembles de données sur la répartition des revenus. Sur la base de nombreuses études, nous partons du principe que les émissions augmentent proportionnellement au niveau de revenu, entre un seuil minimal et un plafond maximal d'émissions. Les estimations des émissions liées à la consommation nationale de 196 pays (entre 1990 et 2019) sont ensuite triées selon une répartition mondiale d'après les revenus. Pour en savoir plus sur la méthodologie utilisée, consultez la note méthodologie (en anglais) disponible sur notre site internet.

<sup>3</sup> I4CE (2023) La transition est-elle accessible à tous les ménages? <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2023/10/La-transition-est-elle-accessible-a-tous-les-menages.pdf>

<sup>4</sup> Le médiateur national de l'énergie (2021) 15<sup>ème</sup> édition du baromètre énergie-info. <https://www.energie-mediateur.fr/publication/2021-15eme-edition-du-barometre-energie-info/>

<sup>5</sup> FNH (2023) Baromètre : 13,3 millions de français en précarité mobilité. <https://www.fnh.org/13-3-millions-de-francais-en-precarite-mobilite/>

<sup>6</sup> United Nations Environment Programme – UNEP (2022) *Emissions Gap Report*.

<sup>7</sup> Beatriz Barros & Richard Wilk (2021) The outsized carbon footprints of the super-rich, *Sustainability: Science, Practice and Policy*, 17:1, 316-322,

<https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/15487733.2021.1949847>. Cette étude évalue l'empreinte carbone de Bernard Arnault à 10 421,3 tonnes de CO<sub>2</sub>e. En la convertissant en CO<sub>2</sub>, cela donne 8 128,6 tonnes de CO<sub>2</sub>.

<sup>8</sup> L. Chancel. (2022). *Global Carbon Inequality Over 1990–2019*. *Nature Sustainability*, 5, 931–938. <https://www.nature.com/articles/s41893-022-00955-z>. Les émissions proviennent de la consommation des ménages, des dépenses publiques et des investissements.

<sup>9</sup> Oxfam France et Greenpeace France (2022) Les milliardaires français font flamber la planète, et l'Etat regarde ailleurs. [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/02/rapport\\_milliardaires\\_carbone220222.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/02/rapport_milliardaires_carbone220222.pdf)

<sup>10</sup> Bernard Arnault a une empreinte carbone de 2,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e via son patrimoine financier (a), alors qu'un français moyen émet 10,7 tonnes de CO<sub>2</sub>e via son patrimoine financier par an (b). Source (a) : Oxfam et Greenpeace (2022) Les milliardaires font flamber la planète et l'Etat regarde ailleurs. Année d'analyse 2020. Source (b) : Greenpeace et Carbone 4 (2020) L'argent sale du capital. Page 16. Année d'analyse : 2015.

---

Bernard Arnault émet 8 126 tonnes CO<sub>2</sub> via sa consommation (c), alors qu'un Français moyen émet 6,4 tonnes de CO<sub>2</sub> via sa consommation (d).

Source (c) : Barros & Wilk (2021) The outsized carbon footprints of the super-rich. Année d'analyse 2018.

Source (d) : Oxfam et Stockholm Environmental Institute (2023) Egalité climatique : une planète pour les 99 %. Année d'analyse 2023.

<sup>11</sup> INSERM (2004) Surmortalité liée à la canicule d'août 2003. <https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2017-11/inserm-rapportthematique-surmortalitecaniculeaout2003-rapportfinal.pdf>

<sup>12</sup> UNICEF (2021) Pollution de l'air et pauvreté des enfants. <https://www.unicef.fr/article/pollution-de-lair-et-pauvrete-des-enfants-de-linjustice-sociale-dans-lair/>

<sup>13</sup> L'ensemble de ses besoins d'investissements sont issus du rapport Pisani-Ferry & Mahfouz (2023) Les incidences économiques de l'action pour le climat : rapport à la Première Ministre. <https://www.vie-publique.fr/rapport/289488-incidences-economiques-de-l-action-pour-le-climat-rapport-pisani-ferry>

<sup>14</sup> Oxfam France (2021), *Manifeste fiscal, juste, verte et féministe*. page 16.

[https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/12/Manifeste Fiscal Oxfam France 091221.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/12/Manifeste_Fiscal_Oxfam_France_091221.pdf)

<sup>15</sup> Sur la base d'une évaluation (conservatrice) : l'empreinte carbone du patrimoine financier de 63 milliardaires Français s'élevant à 152 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e en un an, et la TICPE à 50 euros la tonne de CO<sub>2</sub>. [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/02/rapport\\_milliardaires\\_carbone220222.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/02/rapport_milliardaires_carbone220222.pdf)

<sup>16</sup> Oxfam France (2021), *CAC degrés de trop*. [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/03/rapportOXFAM\\_CACdegresdetrop\\_VFF.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/03/rapportOXFAM_CACdegresdetrop_VFF.pdf)

<sup>17</sup> Sur la base d'une évaluation (conservatrice) en 2021 : les dividendes versés par ces 32 entreprises s'élevaient à 33,9 milliards d'euros. Cette évaluation est conservatrice car nous ne connaissons pas les dividendes versés par 8 entreprises en 2021, et les dividendes ont augmenté en 2022 et 2023. Source : Pascal Quiry et Yann Le Fur, *La lettre Vernimmen N°194*, janvier 2022, page 5.

<sup>18</sup> Le Monde (2021) « Avec la pandémie de Covid-19, les riches privilégient l'avion d'affaires » [https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/17/avec-la-pandemie-de-covid-19-les-riches-privilegient-l-aviation-d-affaires\\_6102393\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/17/avec-la-pandemie-de-covid-19-les-riches-privilegient-l-aviation-d-affaires_6102393_3234.html)

<sup>19</sup> Si on aligne la fiscalité sur celle du gazole ou de l'essence, le manque à gagner est de 6,1 milliards d'euros. I4C2 (2022). Point climat numéro 70. Page 9 <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/I4CE-NichesFiscales.pdf>. A cela, il convient d'ajouter la TVA qui s'appliquerait sur ce montant de TICPE, qui serait autour de 1,2 milliards d'euros.

<sup>20</sup> Le Réseau Action Climat évalue à 67 milliards d'euros par an les dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité. En se concentrant sur les niches fiscales qui affectent les 30 % des Français les plus riches, Oxfam estime à 16 milliards. RAC (2023) Panorama des dépenses néfastes pour le climat et l'environnement 2023. <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2022/12/depenses-nefastes-reseau-action-climat.pdf>

<sup>21</sup> RAC (2023) Nos propositions pour une vraie planification écologique. <https://reseauactionclimat.org/planification-ecologique-place-maintenant-au-parlement-pour-aller-plus-loin/>

<sup>22</sup> Libération (2021) « Malus Poids Auto : une mesure vidée de son sens » [https://www.liberation.fr/terre/2020/10/21/malus-poids-autos-une-mesure-vidée-de-son-sens\\_1802971/?redirected=1](https://www.liberation.fr/terre/2020/10/21/malus-poids-autos-une-mesure-vidée-de-son-sens_1802971/?redirected=1)